



**57,6 heures d'assignation**  
par cycle de 9 jours  
( 8-0.00 )

48,6 heures

**SECONDAIRE**

9 heures

### TÂCHE ÉDUCATIVE (TE)

- 28,8 périodes de 75 minutes
- 36 heures
- en présence des élèves

### TEMPS ASSIGNÉ (TA)

- par la direction pour d'autres tâches
- 10 périodes
- 12,6 heures

### TRAVAIL PERSONNEL (TP) AUTOASSIGNATION

- 540 minutes par cycle de 9 jours

- présentation de cours et de leçons
- surveillance à l'horaire et au lieu déterminé
- encadrement d'élèves
- titulariat
- tutorat
- récupération
- aide aux devoirs
- activités étudiantes ponctuelles
- activités étudiantes annuelles
- chef de groupe / famille

- accueil et déplacements  
(surveillance assurée pendant l'entrée et la sortie des classes : 5 minutes avant et 5 minutes après les cours)
- rencontres avec la direction, les parents et les autres intervenants sans la présence d'élèves
- participation à des comités
- rencontres pédagogiques
- présence au comité consultatif du personnel enseignant
- rencontres / cycles ou familles (réforme)
- appels aux parents
- études de cas
- perfectionnement obligatoire

- 60 minutes par cycle de 9 jours pour
    - 10 rencontres collectives
    - 3 réunions de parents
  - préparation de cours
  - appropriation pédagogique
- ✓ Le travail personnel autoassigné peut être fixé :
- entre les périodes d'enseignement contiguës, excluant les 5 minutes d'accueil et déplacement
  - pendant les périodes libres
  - durant toute partie du dîner excédant 50 minutes ( maximum 216 minutes par cycle de 9 jours )
- Un maximum de 7,2 heures par cycle peuvent être déterminées en dehors de l'horaire hebdomadaire de 35 heures ou de l'amplitude quotidienne de 8 heures.